

BULLETIN COMMUNAL

SAINT

D i D i E R

EN B R I O N N A I S



FEVRIER 1995

N° 6

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle fois, vous allez prendre connaissance de notre bulletin qui vous permettra de vous rendre compte de l'année qui vient de s'écouler.

Le Syndicat des eaux a effectué d'importants travaux avec le remplacement de la canalisation traversant le Bourg, maintenant le goudronnage de la route sur la partie carrefour Croix Déchelette au cimetière va être effectué.

La modification apportée à l'Arconce, dans le grand pré, va permettre la protection de la conduite d'eau et du chemin longeant la rivière. Que chaque intervenant soit remercié pour cette parfaite coordination.

La création de la Communauté de communes va se mettre en place à partir du 1er janvier 1995.

Cette nouvelle structure nous apportera quelques modifications, mais aura le grand avantage de mieux permettre aux 14 communes du canton de travailler ensemble et d'avoir une collaboration étroite avec les autres collectivités qui nous entourent.

De nouvelles familles sont venues s'installer dans notre village. Je suis heureux de les accueillir et je leur souhaite la bienvenue.

Je terminerai ce propos en remerciant toutes les personnes qui contribuent à la vie de notre village et je souhaite à chacune et à chacun, que cette année 1995 soit une année de réussite et de bonheur.

André MAMESSIER

DEPENSES 1994

Travaux de voirie	83416 F
Travaux de batiments	40398 F
Informatisation mairie	39141 F
Aménagement bibliothèque	8302 F
Combustibles	3832 F
Fournitures de bureau, entretien, documentation	6706 F
Frais de personnel et rémunérations diverses	108127 F
Impots et taxes	3894 F
Fleurs	2366 F
Entretien batiments (dont réparation clocher)	77211 F
Entretien matériel et acquisition petit matériel	5800 F
Electricité, eau , gaz	26310 F
Primes assurances	7422 F
Participations et contingents (aide sociale, secours,R.P.I.)	64923 F
Collecte ordures ménagères 93 - 94	39586 F
Subventions diverses	2541 F
Fêtes et cérémonies	7859 F
Frais de P.T.T.	2363 F
Indemnités de fonction maire et adjoints	44067 F
Remboursements des emprunts	210731 F
TOTAL	784995 F

RECETTES 1994

Subventions	77858 F
Fonds compensation T.V.A.	11729 F
Participation Piani	64000 F
Participation Paroisse	23400 F
Vente terrain OPAC	63700 F
Taxe enlèvement ordures ménagères	22000 F
Taxes funéraires	1672 F
Location immeuble	26972 F
Concessions cimetièrè	587 F
Recouvrements (dont rembt assurance clocher)	160973 F
Dotation Globale de Fonctionnement	107698 F
Impots indirects	7806 F
Contributions directes	
Taxe d'habitation	16150 F
Taxe foncier bati	25636 F
Taxe foncier non bati	172869 F
Taxe professionnelle	54118 F
Compensation	9355 F
	<hr/>
TOTAL	846523 F

TRAVAUX SUR VOIRIE REALISES EN 1994

Chemin de la Butte (Perrier à Guinet) : Fossés et cailloux

Chemin des vignes : fossés

Chemin de Bresseau coté rivière : Cailloux et sable

Chemin de montvallet : Cailloux et sable

Chemin (Philippe Corneloup à Jean Rajaud) : Cailloux, fossés et tuyaux

Chemin de Bresseau coté église : refait traversée chemin avec tuyaux de Ø 500

Chemin Malatier : Cailloux et tuyaux Ø 200 : total 50 mètres

Route de Cherancre : Fossés et tuyaux dans virage, 20 mètres de tuyaux de Ø 300

Chemin Valorge : Cailloux et sable

Chemin du gros buisson : 1 camion de cailloux

Total des camions de matériaux : 55 camions

TRAVAUX DE BATIMENTS :

Réfection du clocher suite aux dégâts provoqués par la foudre

Peintures des portails : cimetière, école et église.

CHAUFFAGE EGLISE :

L'ancien poêle à bois a été remis en service grâce à des bonnes volontés qui l'ont nettoyé, redonné un coup de neuf, changé le tuyau de conduit de fumée. Ce système donne entière satisfaction.

INFORMATISATION MAIRIE :

Depuis le mois de mai, la mairie est doté d'un ordinateur et d'une imprimante. Ce matériel sert principalement pour la comptabilité, la gestion des administrés (fiche d'état civil par exemple) et le traitement de texte.

ELAGAGE

Il est rappelé aux propriétaires ou locataires, riverains des voies communales et chemins ruraux qu'ils doivent procéder à l'entretien des plantations (élagage des haies, débroussaillage des clôtures implantées pour des raisons de visibilité, coupes des branches d'arbres en limite de propriété. Ces travaux doivent être terminés avant le 31 mars.

ORDURES MENAGERES

A partir du 1er janvier 1995, l'organisation et la gestion de la collecte des ordures ménagères sont assurées par la communauté de communes du canton de Semur en Brionnais.

Un appel d'offres est en cours pour retenir l'entreprise qui sera chargée du ramassage. Des modifications vont donc intervenir au cours du 1er semestre 1995 (ramassage hebdomadaire toute l'année, peut-être changement du jour de collecte).

Vous serez tenu informé le moment venu.

Il est rappelé qu'il est interdit de mettre du verre dans les ordures ménagères. Le verre cassé ou les bouteilles doivent être déposés au container situé route de Cherancré.

VERRE

L'Association "VERRE DE LA SOLIDARITE" regroupe 27 communes - 18 du canton de La Clayette - 6 du canton de Semur en Brionnais - 3 du canton de Charolles.

75 à 80 bénévoles viennent de ces communes pour les chargements de camions.

Environ 200 tonnes de verre cassé et 90 000 bouteilles triées sont récupérées sur l'association et une somme de 31 000 francs a été répartie entre les Papillons Blancs de Paray le Monial, l'A.R.P.A.G.H. de Charolles et le C.A.T. Chauffailles - La Clayette.

En portant vos bouteilles au dépôt de verre de la commune vous aidez les handicapés.

BIBLIOTHEQUE

Le Personnel de la bibliothèque est à votre disposition :

le mardi de 10 h 30 à 11 h 30

le samedi de 10 h 30 à 11 h 30

le lundi de 12 h 30 à 13 h 30 pour les enfants.

Un choix important de livres romans et documentaires, ainsi que des bandes dessinées sont à votre disposition (adultes et enfants).

A ce jour nous avons 43 adultes inscrits et 27 enfants.

Dans l'année, 965 livres sont sortis, ce qui fait une augmentation par rapport à 1994.

L'inscription est gratuite pour tous

Venez nombreux nous rendre visite, cela ne vous engage à rien.

LA PERCHE BRIONNAISE

Comme tous les débuts d'année, une réunion des pêcheurs a eu lieu à l'Auberge du Val d'Arconce.

Aucun changement au bureau; Président : Georges MAMESSIER
Vice-Président : Jean Marie POLETTE
Secrétaire Trésorier : Philippe MONNET
Garde pêche de la société: Robert JONDET

La société remercie M. Charles MEHU et M. André MAMESSIER, pour l'emplacement et le bois qui nous ont permis de réaliser une aire de repos, avec des escaliers, un ponton et également des tables et des bancs qui ont bien servi pour une première année.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ce petit coin de tranquillité.

Un alevinage de 70 Kgs de tanches a été décidé. Pour la deuxième année, à l'occasion de l'ouverture de la truite qui est prévue le 11 mars, un lacher aura lieu, une huitaine de jours avant l'ouverture.

Un nettoyage de rivière est prévu courant février-mars, après les travaux qui ont été effectués aux abords de la rivière.

A la demande de plusieurs sociétaires, et pour la première fois dans la société un repas est prévu le 25 février.

Egalement quelques petits travaux et entretien seront réalisés avant les beaux jours.

Les cartes de pêche qui sont fédérales sont en vente à l'Auberge du Val d'Arconce. Pour la bonne continuité de la société et de la pêche dans l'Arconce qui reste une des plus belles rivières de la région, nous vous invitons, pêcheurs, promeneurs à respecter la propreté, le calme et tous les chemins communaux qui mènent à la rivière.

Merci également de ne pas prendre la rivière et ses abords pour une poubelle.

La Perche Brionnaise souhaite à tous ses amis, promeneurs, pêcheurs et autres, une bonne année

Le Président

Georges MAMESSIER

Le secrétaire

Philippe MONNET



SOCIETE DE CHASSE "LE RALLYE DE SAINT DIDIER EN BRIONNAIS"

Notre société a vu le jour le 1er septembre 1946. Elle a été fondée par Messieurs :

Président d'honneur : Victor DECHELETTE

Président : Louis BERGER

Vice-Président : Adrien LAMOTTE

Secrétaire : Marius LEMPEREUR

Donc nous avons une pensée pour eux.

La société comptait 56 chasseurs dans les années 1946-1947. Le chef des cordons de la bourse était Joseph RAY.

Il faut reconnaître qu'à ce jour la chasse est devenue un sport et non une réserve de viande. Car si le gibier a fondu, les chasseurs ont disparu.

Pour la saison 94-95, nous sommes 16 chasseurs sur une même superficie qui compte environ 730 ha de prés et 250 ha de bois. Nous remercions les propriétaires et les bailleurs non chasseurs de nous laisser faire notre sport favori tout en respectant le bien d'autrui.

Notre société est animée par François BERGER, Président.

Michel MAMESSIER, Secrétaire

Ernest SARROCA, Trésorier.

Pour les amateurs du groupement d'intérêt cynégétique : la chasse au bois du Brionnais qui regroupe 5 communes pour une grandeur de 1200 ha de bois. Le prélèvement de 18 chevreuils a été autorisé cette saison, car il faut reconnaître que la densité de chevreuils a triplé en 10 ans.

Bonne chasse et bon sport à tous.

Ernest SARROCA

CLUB " LA RENCONTRE "

Nous avons eu cette année quelques changements dans notre bureau.

Nous remercions Madame MAZILLE et Madame DUBOIS (Présidente et Trésorière) qui en ont assumé la responsabilité pendant de nombreuses années. Nous souhaitons une pleine réussite dans la continuité de notre club à Madame BOUIT notre nouvelle présidente et à Madame CHAVIGNON nouvelle trésorière.

Nous espérons que notre club continuera et que de nouveaux amis viendront nous rejoindre, ils seront les bienvenus.

Merci encore à la municipalité de sa gentillesse pour la salle

Les réunions ont lieu le 3ème jeudi du mois au cours desquelles nous fêtons les anniversaires dans une bonne ambiance.

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

=====

Le RPI (regroupement des 6 communes : Briant, Oyé, Saint-Didier, Saint-Christophe, Sarry et Varenne) est reparti pour la deuxième année.

Cette formule permet à chaque école de regrouper les enfants par âge tout en gardant des effectifs suffisants.

Les échanges existent entre les écoles par l'intermédiaire des rencontres qui ont lieu tous les vendredis à Saint-Christophe. Ce regroupement hebdomadaire permet aux enfants de s'initier à l'informatique, de pratiquer des activités sportives telles le patin à roulettes, la gymnastique, le hand-ball, le ping-pong, le cross,...

De plus, un voyage de 5 jours est prévu à la fin mai, à Abondance en Haute-Savoie, pour l'ensemble du RPI.

Dans le RPI, chaque école garde une certaine autonomie. Ainsi les enfants de Saint-Didier ont participé à plusieurs manifestations :

- collecte des pièces jaunes
- concours sur le timbre organisé par la Poste
- réalisation de cerfs-volants en collaboration avec un cerf-voliste.

Par l'intermédiaire de cet article, la coopérative scolaire et la cantine remercient tous les gens qui ont participé de près ou de loin au concours de manille.

En souhaitant, pour Saint-Didier, que la cour d'école reste animée pour longtemps.

L'ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

Depuis notre premier concert en décembre 1984, nous en sommes aujourd'hui à notre 66ème concert.

En effet, "**Les chœurs du Val d'Arconce**", Les "**Novados**", et les "**Passé Partout**" assurent ces spectacles.

17 artistes ou groupes musicaux se sont produits avec nous, dont le pianiste Jacques HEBEL T., le groupe vocal et instrumental "Les Taupins" de Lyon ou bien encore, la chanteuse Anne VANDERLOVE

15 Chorales ont également partagé notre plaisir de chanter, toutes rencontrées à l'occasion de ce formidable festival "Avril de Poisson"

Les villageois de Saint Didier en Brionnais ont d'ailleurs pu constater la qualité de nos spectacles puisque le 4 JUIN 1994, nous fêtons nos 10 ans de création dans notre église.

M. Bernard RENAUX, chef de chœur, assure également les cours d'initiation musicale avec l'ajout à bec et perfectionnement guitare, batterie...

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Nous rappelons que notre association fonctionne sur les communes de Saint-Christophe, Briant, Ligny, Oyé, Sarry, St-didier, Varennes l'Arconce et Vauban.

LES SERVICES :

Aide aux familles : maman malade, hospitalisée, père seul avec ses enfants, le rôle de la travailleuse familiale est d'accompagner la famille pour l'aider à surmonter les moments difficiles. Un personnel qualifié qui suit une formation adaptée à l'évolution de la vie actuelle, est là pour répondre aux besoins.

Aide aux personnes âgées : Bien vieillir en restant chez soi est le souhait formulé par tous. L'aide ménagère est là pour effectuer les travaux les plus courants tout en assurant une présence amicale.

Portage de repas : un nouveau service vient de se mettre en place sur notre association : celui du portage de repas à domicile.

Après une enquête effectuée auprès des maires de nos communes, nous avons été encouragés à le mettre en place afin de maintenir le plus longtemps possible nos personnes âgées chez elle. Depuis début novembre, avec l'accord des services sanitaires, la maison de retraite de Semur est autorisée à fournir ces repas.

fonctionne six jours sur sept et permet d'avoir des menus équilibrés et variés.

Pour tous renseignements, s'adresser en mairie.



REPAS COMMUNAL

Le repas communal aura lieu comme d'habitude le dernier dimanche d'avril soit le 30 avril.

Retenez cette date dès à présent.

SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang du canton de Semur en Brionnais est très contente de donner des nouvelles par le biais du bulletin municipal.

A l'heure où la transfusion sanguine se retrouve au cœur de l'actualité, les donneurs de sang rappellent combien leur engagement demeure nécessaire : "Nous ne sommes pas des empoisonneurs, le don du sang sauve des milliers de vie et soigne huit cent mille malades, accidentés, opérés, accouchées chaque année".

Pourquoi ne montre t-on que les aspects néfastes de la transfusion sanguine alors que son rôle est extraordinairement positif ?

C'est un cri du cœur et un appel pressant que lancent les donneurs de sang de notre région et surtout le Docteur BIGGIO, Directeur du centre de Chalon que j'ai eu le plaisir de rencontrer à une réunion de secteur le 11 février à Digoin.

Les gens qui donnent leur sang le font pour sauver et non pour tuer. La générosité des donneurs bénévoles doit apporter un bien et non un mal. Oui le Don du Sang a diminué du fait du scandale alors il faut se ressaisir.

Chacun de nous a dans sa propre famille ou parmi ses amis une personne qui doit être soignée par chimiothérapie. Pour cela on utilise des plaquettes. Ces plaquettes sont peu nombreuses dans chaque poche de sang. Par contre il y a possibilité de donner directement en plaquettes.

Le centre de transfusion s'est doté de trois machines pour ce type de don et ces machines sont déjà en fonction; Peut-être qu'à la collecte de plasma du 6 mars à St-Christophe nous aurons le plaisir de les voir en fonctionnement. Sinon ce sera pour le don du 7 juin à Semur en Brionnais.

Alors venez vous informer auprès du Docteur ou des infirmières du poste de transfusion.

QUI PEUT DONNER ? : Toute personne en bonne santé de 18 à 65 ans inclus. Le Prélèvement est reconstitué en 8 minutes par l'organisme. Il n'y a aucun risque. Une visite médicale précède le don. La ponction n'est pas douloureuse et dure environ 5 à 6 minutes.

OU DONNER ? : Lors des journées de prélèvements dans notre région : Marcigny, Semur, Saint Christophe, La Clayette, Chauffailles. Il y a 175 points de collecte en Saône et Loire.

On peut donner en sang total, en plasma. Les journées sont maintenant bien implantées et les donneurs que je tiens à remercier du fond du cœur sont très disciplinés et arrivent bien à l'heure de la convocation, il n'y a pas trop d'oublis. Si par hasard il y a une absence, elle est comblée par une réserve de donneurs inscrits en tant que remplaçants.

A partir de cette année nous allons commencer les dons de plaquettes. Je pense que nous connaîtrons le succès grâce à vous tous et j'espère que vous serez nombreux à venir aux prochaines collectes.

Vous pouvez toujours venir, même sans donner, pour vous informer. Vous pouvez amener vos enfants, nous nous chargeons de les surveiller.

Je vous dis à tous ma gratitude et à bientôt.

Marie Jeanne LORTON

Vous pouvez me contacter au 85.25.84.54 de préférence le soir après 20 h jusqu'à 22 h.

COLLECTES : le 6/3 - Plasma à St-Christophe - Le 7/6 : Sang à Semur
le 26/7 - Plasma à Semur - Le 10/10 : Sang à St-Christophe
Le 13/11 - Plasma à St-christophe -
Marcigny : 14/03 - 1/08 - 20/12

LISTE DES MAIRES DE SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

DE 1846 A NOS JOURS

1846 à 1860 : Antoine DESPIERRES

1860 à 1864 : Claude DUCROUX

1864 à 1870 : Antoine DESPIERRES

1870 à 1884 : Napoléon DESPIERRES

1884 à 1888 : Benoit DESCHELETTE

1888 à 1892 : Napoléon DESPIERRES

1892 à 1896 : Charles DESPIERRES

1896 à 1908 : Antoine LAMOTTE - DUCROUX

1908 à 1935 : Louis LAMOTTE

1935 à 1947 : Louis LACROIX

1947 à 1980 : Victor MAZILLE

1980 : André MAMESSIER

Vous trouverez à la page suivante la copie de l'arrêté
de nomination d'un Maire en 1864.

ARRONDISSEMENT

de Charolles

CANTON

de Semur

COMMUNE

de St Didier en Brionnais

EMPIRE

FRANÇAIS.



DÉPARTEMENT

DE

SAONE-ET-LOIRE.

Au nom de l'Empereur,

NOUS, PRÉFET DE SAONE-ET-LOIRE, OFFICIER DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGIION-D'HONNEUR,

En vertu des pouvoirs qui nous sont attribués par la loi du 5 mai 1855,

Sur la proposition de M. le Sous-Préfet d

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}.

M. Despierras, Antoine, est nommé aux fonctions de Maire de la commune de St Didier en Brionnais en remplacement de M. Despierras décédé.

ARTICLE 2.

M. Despierras prêtera serment en présence du Conseil municipal, dont la réunion est autorisée spécialement à cet effet et devra avoir lieu immédiatement.

Expédition du procès-verbal d'installation et de la prestation de serment sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, qui demeure chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 16 Janvier 1866.

Le Préfet,

Signé: Ch. de la Guéronnière

NOTA. Le Maire nouvellement nommé convoque extraordinairement le Conseil municipal, qui se réunit sous la présidence du Conseiller inscrit le premier dans l'ordre du tableau. Il prête serment entre ses mains; (*) puis, prenant immédiatement la présidence, il reçoit le serment de l'Adjoint. Cette opération est constatée par un procès-verbal qui est transmis au Préfet par l'intermédiaire du Sous-Préfet, après avoir été transcrit sur le registre des délibérations. — La prestation de serment est valable quel que soit d'ailleurs le nombre des membres. Il ne s'agit pas, en effet, d'une délibération dont la validité soit subordonnée à la présence d'un certain nombre de Conseillers.

Dans les communes où le Conseil municipal a été remplacé par une commission, la présidence appartient au Membre de la commission porté le premier dans l'ordre des nominations.

Si un Conseil municipal ou une commission dûment convoquée ne se réunissait pas, son abstention serait constatée dans un procès-verbal dressé par le Maire. Ce procès-verbal serait envoyé au Préfet, avec le serment écrit du Maire et de l'Adjoint, et cette formalité tiendrait lieu de l'installation.

MM. les Maires et Adjointes qui ont déjà prêté serment ne sont pas dispensés de le prêter de nouveau à l'occasion de la présente nomination.

Au moment de leur installation, les Maires doivent faire le recèlement des archives de la Mairie. Ce recèlement sera fait en double expédition, et sera signé par le Maire entrant et par le Maire sortant.

MM. les Maires et Adjointes nouveaux sont invités à envoyer, en double expédition, leur signature à la Préfecture, sur un bulletin ainsi conçu :

COMMUNE de.....

Bulletin destiné à vérifier l'authenticité de la signature du fonctionnaire soussigné sur les actes émanés de son administration.

M....., nommé maire par arrêté de M. le Préfet, en date du....., installé le.....

Signature du Maire.

(Même formule pour l'Adjoint.)

(*) Formule du serment prescrit :

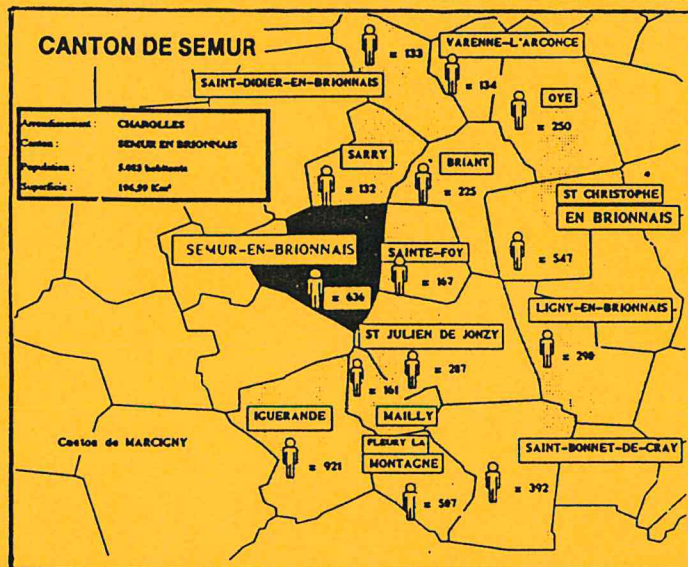
JE JURE OBÉISSANCE A LA CONSTITUTION ET FIDÉLITÉ A L'EMPEREUR.

Pour copie conforme
Le C^o de P^re P^re G^re



Handwritten signature or initials.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS



Il est constitué entre les communes de BRIANT, FLEURY LA MONTAGNE, IGUERANDE, LIGNY EN BRIONNAIS, MAILLY, OYE, ST BONNET DE CRAY, ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS, ST DIDIER EN BRIONNAIS, ST JULIEN DE JONZY, SAINTE FOY, SARRY, SEMUR EN BRIONNAIS, VARENNE L'ARCONCE une communauté de communes dont la dénomination est : **"COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS"**

Le Conseil de Communauté est composé de Conseillers Communautaires élus par le Conseil Municipal de chaque commune associée. (1 conseiller par commune plus 1 par tranche de 500 habitants) soit au total 32 conseillers communautaires.

Le Conseil de Communauté élit parmi ses membres un bureau composé de 14 membres, à savoir :

- un président
- deux vice - présidents
- un secrétaire
- dix membres

Chaque commune sera représentée dans le bureau par un membre.

La Communauté de Communes du Canton de SEMUR EN BRIONNAIS aura pour compétences :

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace :

- participation aux études ayant pour thème l'aménagement du territoire et le devenir de l'espace rural,
- transfert des actions engagées par la charte et le SIVOM du Canton de SEMUR EN BRIONNAIS,
- poursuite des actions engagées dans le cadre du programme complémentaire de la charte.

Développement économique :

- actions de promotion, d'accueil et de développement des entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et péri - agricoles,
- aide au développement touristique et au fonctionnement du syndicat d'initiative et poursuite des actions engagées avec les quatre cantons du BRIONNAIS à savoir : MARCIGNY - CHAUFFAILLES - LA CLAYETTE et SEMUR EN BRIONNAIS.

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

Environnement :

- ordures ménagères

Logement :

- étude et incitation à l'habitat de qualité

3) COMPETENCES FACULTATIVES

- actions en faveur de la sauvegarde et du développement de la vigne reprise et poursuite de celles engagées par le syndicat agricole pour la sauvegarde et le développement du vignoble brionnais,
- poursuite et développement des actions du programme d'actions pour la revitalisation du milieu rural (PARM),
- développement de l'information cantonale,
- défense incendie (taxe de capitation au service départemental et vérification et entretien des bornes et subventions aux centres de secours intervenant sur le canton,
- prise en charge de la contribution communale aux dépenses départementales d'aide sociale (contingent).

La Communauté de Communes du Canton de SEMUR EN BRIONNAIS adopte la fiscalité additionnelle avec un taux propre pour les quatre impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle.

Les ressources de la Communauté de Communes comprennent :

- le produit de la fiscalité directe additionnelle
- les subventions et dotations de l'Etat, des Collectivités régionales et départementales ou de la Communauté Européenne et toutes les aides publiques,
- les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu,
- le produit de la vente des terrains et des bâtiments,
- le produit des dons et legs
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- le produit des emprunts,

Pour une opération donnée, le Conseil de Communauté fixera les modalités de son financement au moment du montage de cette opération.

La Communauté de Communes entraîne la dissolution du SIVOM de Canton de SEMUR EN BRIONNAIS, l'actif et le passif ainsi que le personnel seront transférés à la Communauté de Commune.

Le siège de la Communauté de Communes est fixé en Mairie de SEMUR EN BRIONNAIS.

DOCUMENTATION SUR LE MATERIEL DE LOCATION

(A l'attention des Maires, Délégués Communaux et
Responsables du matériel du Canton de SEMUR-en-BRIONNAIS)

TARIFS APPLICABLES
A PARTIR DU 1er JANVIER 1995

CULTIPAKER

- RESPONSABLE : Mme Jeanne PEGON "Les Igaux"
à SEMUR-en-BRIONNAIS.
Tél.: 85 25 23 68
- LOCATION : 20 F. de mise à disposition
130 F. pour 1 hectare

BETONNIERES

- RESPONSABLES :
 - a) Modèle équipé d'un moteur électrique :
M. Henri PETIT "Frontigny" à BRIANT
Tél.: 85 25 83 17
 - b) Modèle équipé d'une prise de force :
M. Francis POPELIN "Tréval" à St JULIEN
de JONZY - Tél.: 85 84 10 47
- LOCATION : MISE A DISPOSITION : 10 F. par semaine
2 F. le sac

FENDEUR DE BOIS

- RESPONSABLE : M. Lucien ARCIER "La Cray" à SEMUR-
en-BRIONNAIS - Tél.: 85 25 04 66
- LOCATION : 70 F. la demi-journée
120 F. la journée

APPOINTEUR DE PIQUETS

- RESPONSABLE : M. Robert MONIN "Gregaine" à SARRY
Tél.: 85 25 10 94
 - LOCATION : 100 F. la demi-journée
180 F. la journée
-

TARIERE

- RESPONSABLE : M. Lucien ARCIER "La Cray" à SEMUR-en-BRIONNAIS - Tél.: 85 25 04 66
- LOCATION : 100 F. la demi-journée
200 F. la journée

ENFONCE-PIEUX

- RESPONSABLE : M. Roger MARIN "Heurgues" à SAINTE FOY
Tél.: 85 25 81 74
- LOCATION : 100 F. la demi-journée
200 F. la journée

IMPORTANT : Pour une tenue précise et plus aisée des comptes, les responsables du matériel voudront bien transmettre au Trésorier, M. Louis PEGUET,
- soit les chèques
- soit les récépissés de dépôt

(enveloppes timbrées libellées à l'adresse du trésorier sur demande)

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION CANTONALE DE ROCHEFORT :

M. Lucien ARCIER, "La Cray" à SEMUR-en-BRIONNAIS
Tél : 85 25 04 66

BILAN O.P.A.H. DES CANTONS DE SEMUR EN BRIONNAIS ET MARCIGNY

RAPPEL HISTORIQUE DE L'O.P.A.H.

Il faut remonter à 1987 pour restituer l'origine de l'O.P.A.H.

Les deux Conseillers Généraux, les maires des cantons de Semur en Brionnais et Marcigny sont préoccupés par des questions d'amélioration de l'habitat.

La ville de Marcigny souhaitait la mise en place de cette procédure pour récupérer les très nombreux logements vacants de son centre, réanimer son centre ville et réaffirmer ses fonctions de pôle d'emploi.

Quant aux autres communes rurales, elles y voient l'opportunité d'un traitement de fond de leurs questions d'habitat :

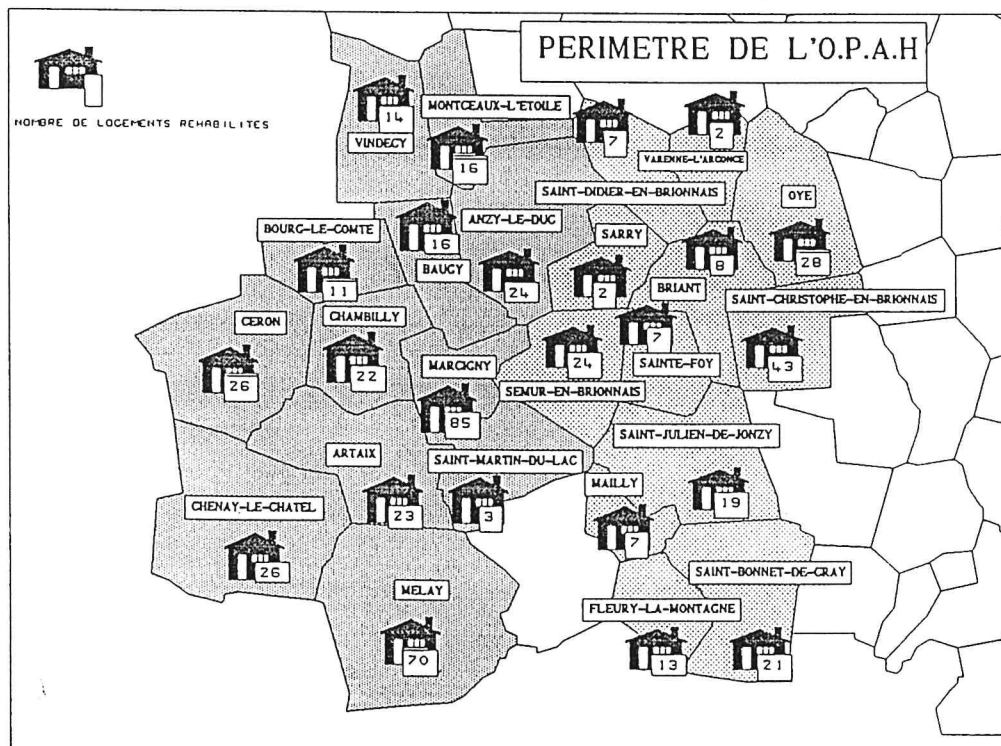
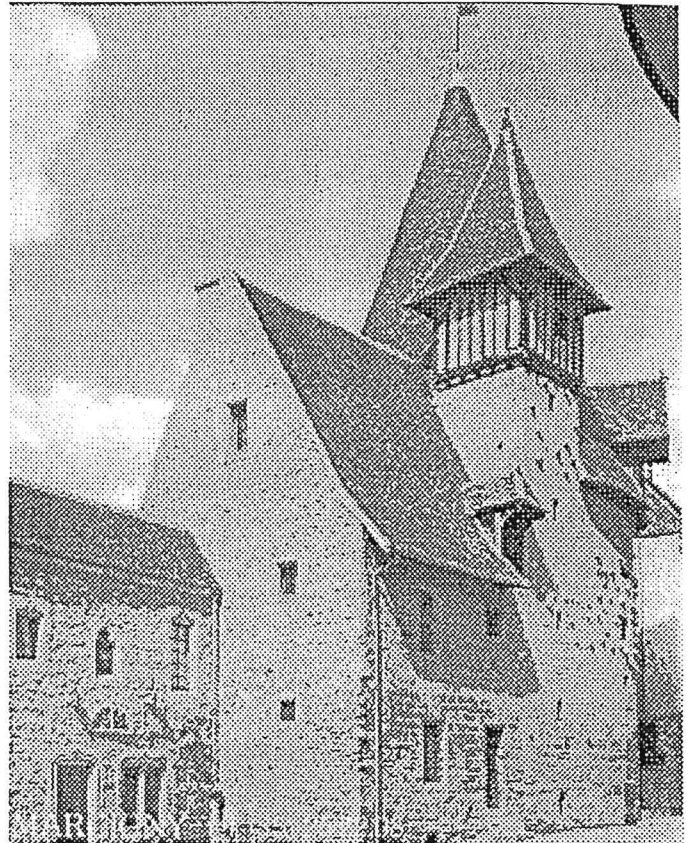
- amélioration du confort des résidences principales
- création d'un parc locatif social de qualité grâce à la récupération des logements vacants et remise sur le marché locatif local.

Pour atteindre ces objectifs, des moyens ont été mis en place :

- Réservation de crédits, avec subventions majorées : PAH + ANAH
- Mise en place d'une équipe opérationnelle chargée de l'animation et suivi de l'O.P.A.H. en l'occurrence le C.D.H.A.R.

L'étude s'est concrétisée par la signature d'une convention d'opération le 9 janvier 1992 entre le SIVU des Cantons de Semur en Brionnais et Marcigny, l'Etat et l'ANAH.

La phase opérationnelle démarrait donc pour 3 années 1992-1993-1994.



OBJECTIFS ET REALISATIONS

Objectifs contractualisés

- 299 logements à améliorer
- 5,1 Millions de Francs de subventions
- 23 Millions de Francs de travaux

L'étude à sa conclusion sollicitait 7,6 Millions de subventions dont 5,1 Millions pour le secteur locatif

Réalisations

- 517 logements améliorés et subventionnés
- 7,9 Millions de Francs de subventions allouées
- 24,3 Millions de Francs de travaux induits

SECTEUR PROPRIETAIRES OCCUPANTS	LOGEMENTS COMMUNAUX	SECTEUR LOCATIF
<u>Objectifs</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Objectifs</u>
<ul style="list-style-type: none"> - 227 logements à améliorer - 6,3 Millions de Francs de travaux - 2,4 Millions de Francs de subventions 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 logements à améliorer - 1,3 Millions de Francs de travaux - 250 000 Frs d'aides 	<ul style="list-style-type: none"> - 126 logements à améliorer - 13,5 Millions de Francs de travaux - 5,1 Millions de Francs de subventions à réserver
<u>Réalisations</u>	<u>Réalisations</u>	<u>Réalisations</u>
<ul style="list-style-type: none"> - 372 logements améliorés - 8 Millions de Francs de travaux induits - 2,8 Millions de Francs de subventions allouées 	<ul style="list-style-type: none"> - 14 logements améliorés - 1 680 000 Frs de travaux induits - 406 000 Frs de subventions allouées 	<ul style="list-style-type: none"> - 145 logements améliorés - 16,2 Millions de Francs de travaux réalisés - 5,1 Millions de subventions allouées
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Chantier moyen 56 000 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Chantier moyen 120 000 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Chantier moyen 116 246 Frs/logement</p> </div>
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Aide moyenne 13 162 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Aide moyenne 28 900 Frs/logement</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Aide moyenne 37 515 Frs/logement</p> </div>

LA SYNERGIE DE L'O.P.A.H.

3 170 logements recensés

444 visites conseils gratuites à domicile

88 visites techniques

1 758 personnes reçues et informées lors des permanences habitat

516 dossiers déposés

LES REALISATIONS

372 logements propriétaires occupants

dont 97 logements (PLH)

145 logements locatifs

14 logements communaux

95 logements des agriculteurs

IMPACT ECONOMIQUE DE L'O.P.A.H.

Conforter l'activité du bâtiment

24,2 Millions de Francs de travaux réalisés

Equivalent à 20 emplois par année

et activités s'y rattachant

- Maîtres d'oeuvres en bâtiment
- Organismes bancaires
- 8 Millions de Frs de prêts accordés



464 logements occupés améliorés

67 logements réaffectés à l'usage d'habitation dont 55 à usage locatif

Accueil de 150 nouveaux habitants

IMPACT SOCIAL DE L'O.P.A.H.

Forte présence de l'équipe d'animation
notamment auprès des plus défavorisés.

Visites à domicile

Assistance technico administrative
Etude de financements

372 propriétaires occupants ont
amélioré leur logement dont 97 à
très faibles revenus

145 logements locatifs ont été
réalisés

59 % sont des retraités
41 % sont des actifs

65 logements conventionnés
éligibles à l'APL
1 P.S.T.

Favoriser le maintien à
domicile des personnes âgées.

Favoriser l'accueil des
personnes à revenus modestes

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

65 % des immeubles ont fait l'objet
de travaux extérieurs
47 % de couvertures réparées
23 % de façades ravalées

Amélioration du cadre de vie
Embellissement des communes

ENGAGEMENT DES COMMUNES

Aménagement espaces
publics

Aménagement de 14
logements communaux

Aménagement bâtiments
publics : Mairie, école...

ETAT CIVIL RETRO

1694 :

11 Baptemes

Jeanne MEHU - Marie DUTRONC - Marie GONDARD - Claude BERLAND
Claude DEUILLAIN - Marie ROUSSET - Benoiste GUILLEMET
Benoite CAYOT - Pierre DEVILLAIN - Claude CHASSEPOT - Jean ROUSSET

2 Mariages

Jean ROUSSET et Marguerite TIXIER
Clément AULOGE et Jeanne ROUSSET

20 Décès :

François ARNAUT : 30 ans - Jeanne MEHU : 15 jours
Claude CHENOT : 60 ans - Jean BAUDERON : 11 mois
Marie GONDARD : 1 mois - Jeanne PERCHE : 80 ans
Vincent LAUMONIER : 50 ans - Catherine PERRIER : 70 ans
Georges ROBIN : 30 ans - Claude MARTIN : 40 ans
Benoiste GAILLARD : 10 ans - Catherin LAROCHE : 10 ans
Benoit BERGER : 40 ans - Jean MAMESSIER : 50 ans
Benoiste CAYOT : 2 mois - Philippe JAL : 50 ans
Toussaint RAJAUD : 25 ans - Françoise PAPILLON : 30 ans
Jean ROBIN : 4 ans - Toussaint TIXIER : 25 ans

1794 :

13 Naissances :

Michelle SOILAY - Jeanne Marie DUMONT - Joseph BARRAINE
Claude POLETTE et Jean POLETTE (jumeaux) - Catherine NEVERT
Pierre BERLAND - Benoite PEGON - Louise BERGEES
Mari SEGUIN - Jean PERCHE - Antoinette DUFOURE - Jean Claude MEUNIER

6 Mariages :

Benoit CONTAY et Philiberte CHAMMARAUD
Jean PERRICHON et Claudine Mari LAMOTTE
Lorant MEHU et Raine LAMOTTE
Jacques FONGY et Claudine LESPINASSE
Jacques Adrien RAY et Claudine DUCROUX
Matthieu LAMOTTE et Anne AULOGE

7 Décès :

Caterin DAUFANT : 1 mois - Jean Baptiste LAMOTTE, soldat au 2ème bataillon
de la Meuse mort à Rouffach (Haut Rhin) à 23 ans - Catherine NEVERT : 2 mois
Bartélémi FONGY : 54 ans - Pierrette BARRAINE : 2 ans
Louis CHANDON : 59 ans - Antoinette DUFOUR : 3 mois -

1894 :

6 Naissances :

Pierre AUFRANC - Marie Philippine MAGNET - Pierre Claude Marie GUILLEMET
Marie Julia Isabelle VERNAY - Alice Claudia PETIT - Jean Joseph CUCHERAT

2 Mariages :

Barthelémy BASSET et Annette Louise DESBORDES
Jean BOST et Jeanne Léonie MEHU

9 Décès :

Marie BUTEAUD Veuve LISTRAT : 56 ans - Antoine BUSSEUIL : 82 ans
François FUZY : 22 ans - Claudine ROUX Femme PERCHE : 70 ans
Claude Marie BONNET : 68 ans - Jacques DEGUEURCE : 82 ans
Catherine FAYOLLE femme CHENAUD : 79 ans
Louise LAMOTTE Veuve RAJAUD : 84 ans - Claude LAMOTTE : 83 ans

1994 :

2 Naissances hors commune :

Mélodie CORNELOUP
Maëlle Céleste RENAUX

BIENVENUE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 5 couples en résidences principales

M. et Mme SIMON à la maison brûlée

Philippe JOUANIN et Véronique HAMON à Montvallet

Thierry MAMESSIER et Stéphanie DIONET aux Fromenteaux

Sébastien MONCADE et Isabelle MARTIN au Bourg

M. et Mme FOURCAUT Patrick et leurs 2 enfants au bourg

SUCCES

Virginie FRICAUDET a obtenu le brevet des collèges

Claude GUINET a obtenu le bac B avec mention AB

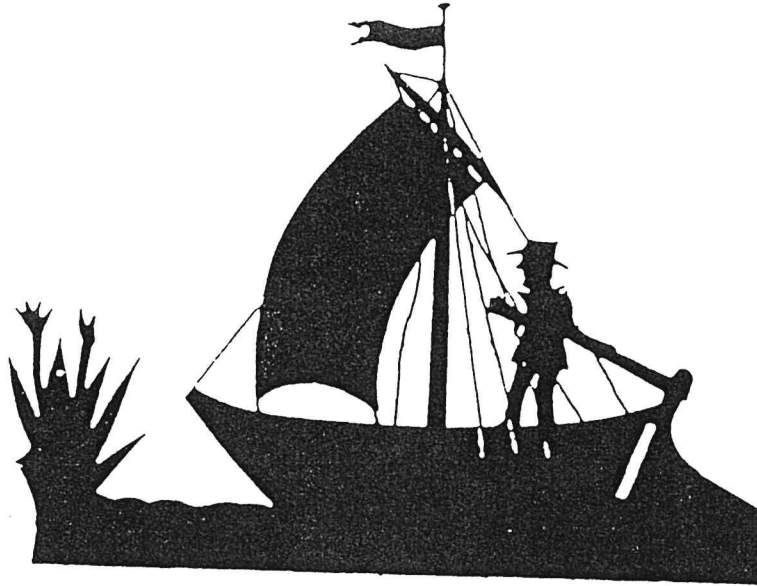
Félicitations.

La Cocarde Brionnaise présente

son 3^{ème} spectacle

LE SAUMON LIGERIEN

ou quand un Brionnais s'en va en Loire



*Les habitants du pays vont vous conter
la vie bouillonnante qui a animé
le cours du fleuve sous le règne
de LOUIS XIV*

*Cette fresque romanesque se déroulera
sur le plan d'eau d'IGUERANDE (Saône et Loire)*

Dates : *Les* 23 – 24 JUILLET 1995
 30 JUILLET 1995
 01 AOUT 1995
 08 – 09 AOUT 1995
 13 – 14 – 15 AOUT 1995

Renseignements : *Office de tourisme de
MARCIGNY-SEMUR en BRIONNAIS*

Téléphone : 85-25-39-06

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

BRIANT Téléphone : 85.25.83.58	Mardi et jeudi de 14 H à 18 H
FLEURY LE MONTAGNE Téléphone : 84.84.03.85	Mardi, jeudi, vendredi de 9 H à 14 H Samedi de 9 H à 12 H
IGUERANDE Téléphone : 85.84.07.14	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 H à 12 H. Lundi et vendredi de 14 H à 18 H
LIGNY EN BRIONNAIS Téléphone : 85.25.82.41	Mardi et samedi de 9 H à 12 H
MAILLY Téléphone : 85.84.00.59	Mardi et vendredi de 9 H à 12 H
OYE Téléphone : 85.25.83.39	Mardi de 9 H 30 à 12 H Vendredi de 14 H 30 à 17 H 30
SAINT BONNET DE CRAY Téléphone : 85.25.13.72	Mardi, jeudi et vendredi de 13 H à 17H
St-CHRISTOPHE EN BRIONNAIS Téléphone : 85.25.82.16	Mardi, mercredi, vendredi de 14 H à 17 Heures. Jeudi de 9 H à 12 H et de 15 H à 17H Samedi de 9 H à 12 H
St-DIDIER EN BRIONNAIS	Mardi et samedi de 9 H à 12 H
St-JULIEN DE JONZY Téléphone : 85.84.01.90	Lundi de 14 H à 17 H Jeudi de 9 H à 12 H
SAINTE FOY Téléphone : 85.25.81.61	Lundi de 10 H à 13 H Jeudi de 14 H à 17 H
SARRY Téléphone : 85.25.02.40	Mardi et vendredi de 13 H 30 à 16 H30
SEMUR EN BRIONNAIS Téléphone : 85.25.02.94	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13 H 30 à 15 H 30. Samedi de 9H30- à 11 H 30
VARENNES 1'ARCONCE Téléphone : 85.25.84.23	Mercredi de 14 H à 16 H 30 Samedi de 9 H 30 à 12 H

RECONNAISSEZ-VOUS CE COIN FLEURI

DE SAINT DIDIER EN BRIONNAIS ?

